



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cooperatives et groupements

Question écrite n° 1735

Texte de la question

M Jacques Godfrain appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les difficultés que rencontrent les CUMA (Cooperatives d'Utilisation de Matériel Agricole) en matière d'octroi de prêts à moyen terme spéciaux. En effet, depuis plusieurs mois, l'enveloppe nationale de ces prêts s'avère insuffisante pour faire face aux aspirations des agriculteurs. Ainsi, dans le département de l'Aveyron, les achats en CUMA ont progressé de 42 p 100 en 1987 par rapport à 1986. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser s'il entend augmenter l'enveloppe des prêts accordés aux CUMA.

Texte de la réponse

Reponse. - Initialement fixée à 450 MF pour 1988, l'enveloppe de prêts bonifiés accordée aux CUMA a été portée à 495 MF par un abondement de 45 MF en cours d'année, soit une augmentation de 15 p 100 par rapport à l'enveloppe initiale de 1987 et de 5 p 100 par rapport aux réalisations de la même année. Portée par le dynamisme des CUMA, la forte augmentation des besoins de prêts bonifiés s'est néanmoins poursuivie, entraînant de longs délais d'attente de réalisation des prêts. Si le ministre de l'agriculture et de la forêt souhaite encourager l'évolution des CUMA, il semble toutefois nécessaire de préserver, par la définition de règles claires, les conditions d'un développement harmonieux et cohérent avec leur vocation. Aussi a-t-il demandé à ses services d'étudier avec la profession l'ensemble des problèmes qui se posent aujourd'hui aux CUMA, notamment les conditions et les modalités de leurs interventions ainsi que leurs besoins de financement. Cela étant, convaincu de la nécessité de favoriser les investissements collectifs, porteurs d'une utilisation plus rationnelle des outils de production et de réduction des coûts, le Gouvernement mettra tout en œuvre pour que les besoins de financement des CUMA soient satisfaits au mieux, et que les files d'attente anormales constatées cette année puissent être résorbées. Ainsi l'enveloppe de prêts spéciaux aux CUMA pour 1989 sera-t-elle revalorisée.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1735

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 1988, page 2339